



NOTRE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT GROUPE

**GROUPE LE CONSERVATEUR
LES ASSOCIATIONS MUTUELLES LE CONSERVATEUR
LES ASSURANCES MUTUELLES LE CONSERVATEUR**

Exercice 2020

En application

- de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier ;
- de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

SOMMAIRE

1. NOTRE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT GROUPE.....	3
2. LES ASSOCIATIONS MUTUELLES LE CONSERVATEUR	4
3. LES ASSURANCES MUTUELLES LE CONSERVATEUR	5
3.1. LE FONDS EN EUROS	5
3.2. LES UNITES DE COMPTE	5
DEFINITIONS.....	10

1. NOTRE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT GROUPE

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier, vous trouverez ici une information sur les modalités de prise en compte dans notre politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance ainsi que sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

► Démarche générale

Les politiques d'investissement du Groupe et des Sociétés d'assurance reposent sur des critères de risques et de performances financières usuelles, et visent à renforcer la prise en considération des risques de durabilité tout au long du processus de décision.

► Intégration des risques de durabilité dans la politique d'investissement du Groupe et des Sociétés d'assurance¹

À ce titre, le Groupe Le Conservateur et les Sociétés d'assurance intègrent dans leurs politiques d'investissement un suivi des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux, de qualité de gouvernance et de contribution à la transition énergétique.

Le Groupe Le Conservateur et ses Sociétés d'assurance excluent notamment les entreprises se livrant à une corruption matérielle ainsi que celles dont la majorité des revenus proviennent d'activités de production ou de commerce d'armes controversées (armes chimiques, biologiques, nucléaires, mines terrestres, etc.), hors gestion déléguée.

Néanmoins, le respect systématique de ces objectifs ne fait pas partie à ce jour intégralement du processus de sélection des investissements.

En effet, les données disponibles pour mesurer efficacement ce type d'impact sur les portefeuilles sont encore partielles et hétérogènes et la méthodologie qui permettrait une comparabilité des différents investissements n'est pas stabilisée en raison de l'absence, à ce jour, de publication définitive des normes techniques de réglementation européennes (RTS). Cette absence temporaire de structure normative définitive ne permet pas d'assurer complètement la pertinence de telles démarches au regard de la performance attendue par les Sociétaires.

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus de sélection des actifs représentatifs des engagements a vocation à être développée. Les axes de développement seront précisés dans le cadre d'une étude en cours, portant sur l'intégration des critères extra-financiers dans la politique d'investissement.

Dans l'attente, plusieurs investissements ont déjà été sélectionnés pour leur respect d'objectifs sociaux, environnementaux, de qualité de gouvernance et de contribution à la transition énergétique.

¹ En application de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

2. LES ASSOCIATIONS MUTUELLES LE CONSERVATEUR

Les Associations Mutuelles Le Conservateur financent des projets permettant la transition énergétique telle que la décarbonisation et la dépollution de terrains et de bâtiments. Elles sont également détentrices de parts de FCP (Fonds communs de placement) bénéficiant de label ISR, et d'ETF (Exchange trade funds) privilégiant les entreprises affichant un profil ESG solide.

De manière plus générale, pour Les Associations Mutuelles Le Conservateur, la proportion des investissements en actifs sous la charte UNPRI ou de type ESG se décline de la façon suivante :

- ▶ Une majorité de l'engagement en actifs non cotés est réalisé à travers des fonds gérés par des sociétés de gestion ayant signé la charte UNPRI ;
- ▶ Une partie significative des investissements en gestion déléguée correspondent à une gestion de type ESG ou sont gérés par des sociétés membres des UNPRI ;
- ▶ Les investissements en titres vifs correspondent à des émetteurs répondant en partie à des critères de type ESG (classification MSCI).

3. LES ASSURANCES MUTUELLES LE CONSERVATEUR

3.1. LE FONDS EN EUROS

À la date de la mise en ligne de la présente information, le fonds en euros présenté par Les Assurances Mutuelles Le Conservateur est investi dans un fonds finançant des résidences pour personnes « seniors » et contribue également depuis deux ans au financement et à l'entretien des forêts sur le territoire français.

Néanmoins, à date, les principaux investissements du fonds en euros ne s'appuient pas majoritairement sur des actifs promouvant des critères ESG.

3.2. LES UNITES DE COMPTE

En ce qui concerne les unités de compte éligibles aux contrats multisupports présentés par Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, les axes de développement et d'analyse se fondent entre autres critères sur une coopération avec les sociétés de gestion de portefeuille et l'analyse par celles-ci de leur propre niveau d'exigence en matière de durabilité dans les actifs qu'elles gèrent.

3.2.1. Supports qui promeuvent des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance²



Code Isin	Nom des supports	Société de gestion	Forme juridique	Label ISR	Towards Sustainability	LuxFLAG ESG	Documents
LU0592699093	Carmignac Ptf Emg Patrimoine (E)	<u>Carmignac Gestion</u>	SICAV Luxembourg	X			<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
FR0000295230	Renaissance Europe (C)	<u>COMGEST</u>	SICAV France			X	<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
FR0000292278	Magellan (C)	<u>COMGEST</u>	SICAV France			X	<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
FR0010097667	CPR Croissance Défensive (P)	<u>CPR AM</u>	FCP de droit français				<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
FR0010097683	CPR Croissance Réactive (P)	<u>CPR AM</u>	FCP de droit français				<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
LU0309082799	DNCA Invest Infra & Trans (B)	<u>DNCA Finance</u>	SICAV Luxembourg	X	X		<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
FR0007051040	Eurose (C)	<u>DNCA Finance</u>	FCP de droit français				<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
FR0007082359	ECOFI Avenir Plus (A)	<u>ECOFI Investissements</u>	FCP de droit français				<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
FR0010588343	EdR Tricolore Rendement (A)	<u>Edmond de Rothschild AM</u>	FCP de droit français	X			<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>

² Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Code Isin	Nom des supports	Société de gestion	Forme juridique	Label ISR	Towards Sustainability	LuxFLAG ESG	Documents
LU1160365091	EdR Fund - China (A)	<u>Edmond de Rothschild AM</u>	SICAV Luxembourg	X			<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
FR0010479931	EdR India (A)	<u>Edmond de Rothschild AM</u>	FCP de droit français	X			<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
LU1244893696	EdR Fund - Big Data (A)	<u>Edmond de Rothschild AM</u>	SICAV Luxembourg				<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
LU0115768185	FF - Sustainable Asia Equity Fund (E)	<u>FIL Investment Management</u>	SICAV Luxembourg				<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
LU1261432659	FF - World Fund (A)	<u>FIL Investment Management</u>	SICAV Luxembourg				<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
LU1892829828	FF - Sustainable W & W Fund (A)	<u>FIL Investment Management</u>	SICAV Luxembourg		X	X	<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
LU0528228074	FF - Global Demographics Fund (A)	<u>FIL Investment Management</u>	SICAV Luxembourg				<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
FR0010321810	Echiquier Agenor SRI MCap Eu (A)	<u>La Financière de l'Echiquier</u>	FCP de droit français	X	X		<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
FR0010298596	Moneta Multi Caps (C)	<u>Moneta AM</u>	FCP de droit français				<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
FR0000989899	ODDO BHF Avenir (CR)	<u>ODDO BHF AM SAS</u>	FCP de droit français	X			<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
FR0010574434	ODDO BHF Génération (CR)	<u>ODDO BHF AM SAS</u>	FCP de droit français	X			<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
FR0000974149	ODDO BHF Avenir Europe (CR)	<u>ODDO BHF AM SAS</u>	FCP de droit français	X			<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>

Code Isin	Nom des supports	Société de gestion	Forme juridique	Label ISR	Towards Sustainability	LuxFLAG ESG	Documents
FR0000971186	OFI Actions Euro (C)	<u>OFI AM</u>	FCP de droit français				<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
FR0010649079	Palatine Planète (R)	<u>Palatine AM</u>	FCP de droit français	X			<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
LU0217139020	Pictet - Premium Brands (P)	<u>Pictet AM</u>	SICAV Luxembourg				<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
FR0011253624	R-co Valor (C)	<u>Rothschild & Co AM</u>	SICAV France				<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
LU1585265066	TF - Tikehau Short Duration (R)	<u>Tikehau IM</u>	SICAV Luxembourg			X	<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>
FR0010547059	Tocqueville Value Amérique (P)	<u>Tocqueville Finance</u>	FCP de droit français	X			<u>DICI</u> <u>Prospectus</u>

3.2.2. Supports qui ont pour objectif l'investissement durable³



Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Forme juridique	Label ISR	Towards Sustainability	LuxFLAG ESG	Documents
LU0164455502	Carmignac Ptf Green Gold (A)	Carmignac Gestion	SICAV Luxembourg				DICI Prospectus
FR0012844140	CPR Global Silver Age (E)	CPR AM	FCP de droit français				DICI Prospectus
LU1861294319	CPR Invest Education (A)	CPR AM	SICAV Luxembourg		X	X	DICI Prospectus
LU1653748860	CPR Invest - Food For Gene (A)	CPR AM	SICAV Luxembourg		X	X	DICI Prospectus
LU1902443420	CPR Invest Climate Action (A)	CPR AM	SICAV Luxembourg	X		X	DICI Prospectus
FR0010863688	Echiquier Positive Impact Eur (A)	La Financière de l'Echiquier	FCP de droit français	X	X		DICI Prospectus
LU1209226700	OFI Fund – RS ACT4 Soc Imp. (R)	OFI AM	SICAV Luxembourg	X			DICI Prospectus
LU0280435388	Pictet - Clean Energy (P)	Pictet AM	SICAV Luxembourg	X	X		DICI Prospectus
LU0366534344	Pictet - Nutrition (P)	Pictet AM	SICAV Luxembourg		X		DICI Prospectus

³ Article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

DEFINITIONS

- ▶ **Label ISR** : outil créé en 2016 par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, ayant pour objectif de rendre plus visible les produits d'investissement socialement responsables (ISR).
- ▶ **Critères ESG**, ou critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance : critères d'analyse qui permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises.
- ▶ **UNPRI** : « Principes pour l'investissement responsable » des Nations-Unies.